

CABINET BENOIT

4 rue d'Alsace – 25000 BESANCON

RCS BESANCON B 332 073 238

Carte professionnelle CPI 2501 2015 000 001 525

délivrée par la CCI du Doubs

garantie 120 000 euros

PRESTATIONS ET HONORAIRES

*Les tarifs affichés ci-dessous sont des maximas
Une facture sera délivrée lors de la perception d'honoraires*

Caisse de garantie

FNAIM – 89 rue La Boétie 75008

PARIS – N° sociétaire 13634

Assurance MMA IARD – 120137405

V E N T E S**HABITATION** (par tranches ces dernières étant cumulatives)

* De	0 €	à	15.300 €.....	1900 EUROS TTC (12.463,18 Frs) à la charge du vendeur
* De	15.300 €	à	45.300 €.....	8 % " " " " " "
* De	45.300 €	à	76.800 €.....	7 % " " " " " "
* De	76.800 €	à	106.800 €.....	6 % " " " " " "
* Au delà de	106.800 €.....			5 % " " " " " "

Tarifs sur Besançon - Pouvant faire l'objet d'une majoration de 20 % pour les immeubles à l'extérieur

FONDS DE COMMERCE10 % avec un minimum de 1.900 Euros TTC**PROPRIETE AGRICOLE**8 % " " " " " " " "**TERRAIN**10 % " " " " " " " "**S Y N D I C****IMMEUBLES D'HABITATION ET AUTRES**Gestion courante

- * Entre **150 EUROS TTC** et **220 EUROS TTC** du lot suivant complexité de l'immeuble
 - * Immeubles de bureaux / commerces
Entre **2 et 2,70 EUROS TTC** du m2 de surface développée
- Tarifs sur Besançon – Pouvant faire l'objet d'une majoration de 20 % pour les immeubles à l'extérieur

Prise en charge du dossier**Néant**
sauf immeubles de bureaux ou commerces**Forfait 598 EUROS TTC**

Clôture du dossier**Néant**
Mutation de lot (principal)**288 EUROS TTC** À la charge du vendeur
Opposition sur mutation**160 EUROS TTC** À la charge du vendeur
Travaux exceptionnels (suivi administratif) **3,60 % TTC** du montant H.T des travaux
tarif dégressif suivant montant travaux (30 €TTC minimum)

Prestations particulières

- * Sortie de la TVA/Charges **Gratuit**
- * Mise en demeure**30 EUROS TTC**
- * Injonction de payer**240 EUROS TTC** à la charge du défaillant
- * Dossiers subvention**120 EUROS TTC** par dossier
- * Constitution dossier transmis avocat, etc.....**130 EUROS TTC** par dossier
- * Sinistre avec expertise.....**66 EUROS TTC** par dossier
- * Constitution et suivi dossier d'emprunt.....**60 EUROS TTC** par dossier

Vacation horaire **66 EUROS TTC** par heure**L O C A T I O N S****A USAGE D'HABITATION ET MEUBLES SELON ART 2 ET 25-3 DE LA LOI N°89-462 DU 06/07/1989**

Pour les biens d'une surface habitable supérieure à 23 m² (centre ville) et 29 m² (extérieur) (*)
hors Studio/T1/T1bis selon tarif maximum autorisé par décret n°2014-890 du 01/08/14 loi ALUR

Honoraires TTC à la charge du Bailleur

- > Visite des lieux / Constitution du dossier / Rédaction du bail :
(dans la limite de **8 € TTC/m² habitables révisables chaque 1er janvier**)
- > Etablissement de l'état des lieux
(dans la limite de **3 € TTC/m² habitables révisables chaque 1er janvier**)

Tarif (sur loyer annuel) par tranches ces dernières étant cumulatives

pour appartements			
de 1	à	4200 €	8 % TTC
de 4200	à	13800 €	6 % "
au-delà		3 % "
pour pavillons & extérieur			
de 1	à	4200 €	8,5 % "
de 4200	à	13800 €	7 % "
au-delà		3 % "

Etat des lieux inclus selon forfait → Appartement : 80 € TTC → Pavillon/autres et extérieur : 100 € TTC

> Honoraires d'entremises (charge exclusive bailleur) pour réalisation d'un acte de location : **Réduits exceptionnellement à 0 €****Honoraires TTC à la charge du Locataire (hors honoraires d'entremises):**

Barème identique à celui appliqué à la part bailleur ci-dessus - ceux ci ne pouvant excéder ceux facturés au bailleur
Pour logements studio/T1/T1 Bis : Honoraires forfaitaires incluant l'état des lieux d'entrée selon accord pris avec le bailleur le cas échéant
(Tarif en dessous du plafond autorisé par la loi)

250 EUROS TTC chaque partie (Centre ville) - Pour les biens ayant une surface habitable ≥ à 23 m² (*)
310 EUROS TTC chaque partie (extérieur) - Pour les biens ayant une surface habitable ≥ à 29 m² (*)

Etat des lieux inclus selon forfait de 60 € TTC pour centre ville et 80 € TTC pour extérieur

(*) Pour les logements d'une surface inférieure, le prix sera donc modifié en fonction des m² habitables exactsAvenant au bail : Etablissement dossier et rédaction **4 € TTC du m² habitables (2 € bailleur / 2 € locataire)**

(Le coût minimal par partie ne pourra être inférieur à 50 €)

Rédaction seule du bail (sur devis uniquement sur la base de 100 € TTC au minimum)**GARAGES**

Rédaction bail**55 EUROS TTC** à la charge du locataire
Avenant au bail**25 EUROS TTC** " " " " "

A USAGE PROFESSIONNEL ET COMMERCIAL

Rédaction bail (sur loyer annuel) **3 %** **TTC** à la charge du locataire
Négociation (sur loyer annuel) **10 %** **TTC** à la charge du locataire
Etablissement de l'état des lieux **140 EUROS TTC** Moitié Bailleur / Locataire
Rédaction avenant au bail **400 EUROS TTC** à la charge du locataire

G É R A N C ELocaux d'Habitation et Commerces

- * Gérance**8.40 % TTC** sur encaissements mensuels à la charge du bailleur
- * Garantie du paiement des loyers impayés :
.....**2.40 % TTC** sur quittancements mensuels à la charge du bailleur
- * Garantie du paiement des loyers impayés + détérioration immobilière :
.....**3.36 % TTC** sur quittancements mensuels à la charge du bailleur
- * Prestations particulières
- * Dossiers Anah**50 EUROS TTC** à la charge du bailleur
- * Vacation horaire.....**55 EUROS TTC** " " " " "
- * Travaux exceptionnels (suivi administratif).....**5 % HT** du montant travaux TTC